

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Le 25 septembre 2018, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Joëlle TARLET, 1^{ère} adjointe. La séance est ouverte à 19 h. Monsieur Bernard DUPARAY (maire) excusé donne pouvoir à Madame Joëlle TARLET, Monsieur Denis DESIRE parti en cours de séance donne pouvoir à Monsieur Laurent DENEAX. Monsieur Laurent DENEAX est secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 au MAPA « Construction d'une passerelle mixte piétons/cycles de franchissement de la voie SNCF » attribué au Groupement solidaire EST OUVRAGE s'élevant à 156 897.92 € HT.

Le Conseil Municipal décide le renouvellement de l'aide financière communale à l'association « Fanfare les enfants de Sevrey » pour le renouvellement de son emploi aidé pour une durée de 12 mois.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer, pour l'année scolaire 2018/2019, une aide financière aux familles domiciliées à Sevrey dont les enfants entrant pour la première fois en classe de CP adhèrent à une association culturelle ou sportive dont le siège social se situe à Sevrey.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 130 € à l'association foncière de remembrement de la commune de Sevrey.

Le Conseil Municipal prend acte de l'Agenda d'Accessibilité Programmée et autorise le Maire à signer et déposer la demande d'ADAP auprès du Préfet et à prendre toute décision relative à l'ADAP notamment solliciter des demandes de subventions.

Le Conseil Municipal approuve les modifications du règlement de location de la salle polyvalente et le règlement de la garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal autorise Madame Véronique POTHERAT, professeur des écoles à assurer les études surveillées à l'école élémentaire à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la désaffiliation de la communauté d'agglomération Le Grand Chalon du centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2019 avec quelques aménagements.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire n° 06/2018 et n° 09 à 13/2018 et de l'utilisation des dépenses imprévues n° 1 du budget annexe « Locations assujetties à TVA » 2018

Séance levée à 21h30

La 1^{ère} adjointe,

Joëlle TARLET